



## **Commission scolaire des Chic-Chocs**

---

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du **comité exécutif** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée le **mardi 17 octobre 2017** sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon.

### **1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le président, monsieur Jean-Pierre Pigeon, ouvre la rencontre, souhaite la bienvenue et en explique le déroulement.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Onze commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

J. Antonio Blouin	Jean-Pierre Pigeon
Jean-Yves Dupuis	Aline Smith
Jean-Marc Lemieux (S-A-D-M)	Louis Vigneau (commissaire-parent) (S-A-D-M)
Jacques Létourneau (S-A-D-M)	France Tapp (commissaire-parent)
Marie-France Minville	Isabelle Richard (commissaire-parent)
Aline Perry	

Le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque est absent et a avisé de son absence.

Sont aussi présents :

Madame Renée-Claude Bourget	coordonnatrice du Service des ressources humaines
Madame Caroline Charette	directrice du Service des ressources humaines
Madame France Gagnon	consultante pour les Services éducatifs aux jeunes
Monsieur Éric Guénette	directeur du Service des ressources financières
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service du Secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire
Monsieur Martin Savoie	directeur général

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017
  - 4.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017
5. **Enjeux politiques**  
*Aucun point relié aux enjeux politiques*
6. **Direction générale**  
*Aucun point relié à ce service*
7. **Service des ressources financières**  
*Aucun point relié à ce service*
8. **Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire**  
*Aucun point relié à ce service*

- 9. Service des ressources humaines**
  - 9.1. Personnel de soutien  
*Aucun point relié au personnel de soutien*
  - 9.2. Personnel enseignant
    - 9.2.1 Engagement à temps complet
  - 9.3. Personnel professionnel  
*Aucun point relié au personnel professionnel*
  - 9.4. Autres dossiers
    - 9.4.1 Application d'une mesure disciplinaire
- 10. Services éducatifs aux adultes et formation professionnelle**  
*Aucun point relié à ce service*
- 11. Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques**  
*Aucun point relié à ce service*
- 12. Service du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire**  
*Aucun point relié à ce service*
- 13. Informations et commentaires
- 14. Autres affaires
- 15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CE-1710-053**                      **CE-1710-053**                      que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

#### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CE-1710-054**                      **CE-1710-054**                      que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2017 soit adopté tel que modifié.

##### **4.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2017**

Aucun suivi nécessaire.

#### **5. ENJEUX POLITIQUES**

*Aucun sujet relié aux enjeux politiques.*

#### **6. DIRECTION GÉNÉRALE**

*Aucun sujet relié à la direction générale.*

#### **7. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

*Aucun sujet relié à ce service.*

## **8. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

*Aucun sujet relié à ce service.*

## **9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **9.1 PERSONNEL DE SOUTIEN**

*Aucun sujet relié au personnel de soutien.*

### **9.2 PERSONNEL ENSEIGNANT**

#### **9.2.1 ENGAGEMENT À TEMPS PLEIN**

VU l'article 10 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs autorisant le comité exécutif à engager le personnel régulier à temps plein;

VU les dispositions des conventions collectives applicables (E1) (n° 5.1.14, 5.3.17 et 5.3.20);

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Isabelle Richard, et résolu,

**CE-1710-055**

**CE-1710-055**

d'engager madame Isabelle Johnson-Fournier dans un poste à temps complet d'enseignant au champ 3, titulaire au primaire à l'école Saint-Antoine pour l'année scolaire 2017-2018.

### **9.3 PERSONNEL PROFESSIONNEL**

*Aucun sujet relié au personnel professionnel*

### **9.4 AUTRES DOSSIERS**

#### **9.4.1 APPLICATION D'UNE MESURE DISCIPLINAIRE**

VU l'article 146.1 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs autorisant la direction du Service des ressources humaines à relever de ses fonctions avec ou sans traitement, un employé syndiqué pour une période n'excédant pas 5 jours ouvrables;

VU l'article 53.1 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs autorisant le directeur général à relever de ses fonctions avec ou sans traitement, un employé syndiqué pour une période de 15 jours consécutifs soit de la 6<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> journée ou jusqu'à la tenue d'un comité exécutif;

VU l'article 18 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs autorisant le comité exécutif à suspendre un employé syndiqué, avec ou sans traitement, pour une période de plus de vingt jours;

CONSIDÉRANT les gestes posés par l'employé syndiqué portant le matricule 812012439 le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et l'enquête qui s'en est suivi;

CONSIDÉRANT la gravité des faits reprochés à l'employé;

CONSIDÉRANT les admissions de l'employé et sa collaboration au processus d'enquête;

CONSIDÉRANT que l'employé n'a aucun antécédent en semblable matière à son dossier;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CE-1710-056**

**CE-1710-056** de suspendre sans traitement l'employé matricule 812012439 pour une durée de 40 jours ouvrables, et ce, de façon rétroactive au 2 octobre 2017 et de permettre à la directrice du Service des ressources humaines de signer pour et au nom de la Commission scolaire, tout avis requis pour l'application de cette mesure.

Le commissaire, monsieur Louis Vigneau, demande qu'un amendement soit apporté à la proposition principale. Le texte de l'amendement sera ajouté à la proposition principale à la suite de «*de façon rétroactive au 2 octobre 2017*» et se lit ainsi «*qu'un suivi soit effectué et que tout nouveau manquement soit rapporté au conseil des commissaires*».

Le vote est demandé par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin sur la proposition d'amendement :

Pour : 5  
Contre : 4  
Abstention : 2

**CE-1710-057**

**CE-1710-057** la demande d'amendement est retenue.

La nouvelle résolution se lit donc ainsi :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CE-1710-058**

**CE-1710-058**

- de suspendre sans traitement l'employé matricule 812012439 pour une durée de 40 jours ouvrables, et ce, de façon rétroactive au 2 octobre 2017;
- qu'un suivi soit effectué et que tout nouveau manquement soit rapporté au conseil des commissaires;
- de permettre à la directrice du Service des ressources humaines de signer pour et au nom de la Commission scolaire, tout avis requis pour l'application de cette mesure.

**10. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

*Aucun sujet relié à ce service.*

**11. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES ET SERVICES INFORMATIQUES**

*Aucun sujet relié à ce service.*

**12. SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES COMMUNICATIONS ET DE LA GESTION DOCUMENTAIRE**

*Aucun sujet relié à ce service.*

**13. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES**

Aucune information ni commentaire.

**14. AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire ne fut discutée.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

**CE-1710-059**

**CE-1710-059**

que la séance soit levée à 19 h 28.

---

Président

---

Secrétaire général